

APPEL A CANDIDATURES

Dans le cadre de son fonctionnement, l'asbl Volley Belgium ouvre la fonction non rémunérée suivante

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE (CNA)

La fonction de président est ouverte aux hommes et aux femmes qui, au moment de leur nomination, ont atteint l'âge de 35 ans révolus, jouissent pleinement de leurs droits civils et politiques et sont membres d'une aile au moment de leur nomination.

Afin de pouvoir être nommé président de la commission il faut au moment de sa nomination, que le candidat ait une expérience nationale et internationale pertinente en tant qu'arbitre.

Le président de la commission compose lui même sa commission paritaire, avec un maximum de 6 membres, président compris, et il répartit les fonctions entre les autres membres. Les membres de la commission doivent également avoir une expérience nationale ou internationale pertinente en tant qu'arbitres au moment de leur nomination. Les présidents des commissions d'arbitrage des ailes sont de plein droit membres de la CNA.

POUVOIRS DE LA COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE

- Coordonne le corps des arbitres et l'arbitrage des compétitions, des finales des championnats de jeunes, la coupe de Belgique, des tournois, du beach-volley, de diverses rencontres et matches amicaux (sur demande de l'organisateur)
- Gère les conflits au niveau de l'arbitrage (déontologie, attitude, etc. ...) et représente les arbitres auprès du parquet fédéral
- Pénalise les membres du corps des arbitres qui enfreignent ou n'appliquent pas les règles et / ou directives
- Nomme les arbitres au niveau de Volley Belgium et propose des arbitres belges au niveau international (CEV-FIVB)
- Assure, via la Volley Belgium Referee School, la formation et le perfectionnement des arbitres par:
 - l'organisation des réunions avec les membres de sa commission et, si jugé opportun, avec les responsables de VV et FVWB;
 - l'élaboration de tests théoriques et pratiques ;
 - la définition des lignes directrices et des instructions ;
 - la description des tâches aux formateurs et visionneur ;
- Sauvegarde les fichiers personnels des arbitres de Volley Belgium (fichier électronique personnel via le login du président)
- Attribue des grades aux arbitres Volley Belgium et les présente pour approbation au conseil d'administration de l'asbl Volley Belgium;
- Collectionne annuellement une copie des formulaires d'inscription des arbitres Volley Belgium;
- Vérifie les feuilles de match en ce qui concerne les arbitres et les clubs et tient la caisse de compensation;
- Est responsable pour les médias et la communication;
- Envoie chaque année une proposition de budget au directeur financier de l'asbl Volley Belgium;
- La CNA invite les collaborateurs ad-hoc lorsqu'elle le juge nécessaire.

Les candidatures seront soumises par par e-mail (avec confirmation de réception) ou par lettre recommandée au secrétariat de Volley Belgium, Cours St Michel , 2° étage, B-1040, au plus tard le 23 novembre 2022 (le cachet de la poste faisant foi). Les candidats défendent leur candidatures au conseil d'administration de Volley Belgium le 24 novembre 2022.